

Compte rendu du Conseil Scientifique du 22 mai 2008

Ordre du jour :

- 1 – Avis sur les personnalités extérieures membres du Conseil Scientifique dans sa nouvelle composition
- 2 – Informations de Mme la Présidente

1 – Avis sur les personnalités extérieures membres du Conseil Scientifique dans sa nouvelle composition

Conformément à la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et aux statuts de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis approuvés par son Conseil d'Administration le 17 janvier 2008, Mme la Présidente propose à l'approbation des membres élus du C.S. les personnalités extérieures suivantes :

- ◆ 3 collectivités territoriales ou leurs groupements dont le Conseil Régional :
 - Conseil Régional Nord-Pas de Calais, ce qui est prescrit par les statuts de l'U.V.H.C.
 - Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur dans l'Arrondissement de Valenciennes
 - Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- ◆ 3 représentants des activités économiques :
 - Transports Terrestres Promotion, représenté par son Président, M. Jean-Marie DELBECQ
 - MEDEF Nord-Pas-de-Calais, représenté par son Président, M. Jean-Pierre GUILLON
 - Toyota Motor Manufacturing France, représenté par son Président, M. Didier LEROY
- ◆ 2 personnalités désignées à titre personnel :
 - Monsieur Daniel CADET Directeur des relations extérieures à la Direction technique d'ALSTOM TRANSPORTS
 - Monsieur Jean-Benoist DUBURCQ Délégué Régional du C.N.R.S.

24 votants ou représentés. Résultat du vote : 23 favorables, 1 blanc.

2 – Informations de Mme la Présidente :

Mme la Présidente donne le calendrier de contractualisation de la vague D. Les établissements doivent avoir rédigé et déposé à l'AERES le bilan du contrat quadriennal actuel et le projet du contrat 2010-2013 pour le 15 octobre 2008. L'accent sera mis sur une articulation recherche et formation. En outre, Mme la Présidente évoque le contexte créé par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, le Pôle Régional d'Enseignement Supérieur Lille – Nord de France, dont le décret de constitution est attendu. L'U.V.H.C. souhaite concrétiser dans les prochaines années son projet de technopôle, qui lui donnera une meilleure visibilité. En outre, l'U.V.H.C. a déposé une note d'intention dans le cadre de l'appel à projets « campus ».

M. SODAÏGUI demande si les enseignants-chercheurs publiants sont différenciés des non-publiants, vis-à-vis du Ministère. M. MILLOT indique que l'Observatoire des Sciences et Techniques recense depuis plusieurs mois, de manière automatique, les publications des enseignants-chercheurs. Il souligne que les financements récurrents des laboratoires tiennent compte de leur taux de publication. Mme Mairesse signale que cela est un des indicateurs que le Ministère utilise pour comparer les universités.

<u>Présidence du C. S. :</u>	Marie-Pierre MAIRESSE
<u>Présents :</u>	M. MILLOT
<u>Collège A :</u>	Mmes HARMAND, LERICHE, MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GAZALET, GUERRA, LEPOUTRE, NONGAILLARD, VRANCKEN, ZIEGER
<u>Collège B :</u>	M. SODAÏGUI
<u>Collège C :</u>	Mmes SÉNÉCHAL, SIROUX, MM. JENNY, POLET, TABARY
<u>Collège D :</u>	Mme MAYEUR
<u>Collège E :</u>	Mme GIRARD , M. GARÇON
<u>Collège F :</u>	Mme GUILAIN
<u>Membre de droit :</u>	M. DESPRÈS
<u>Ont donné pouvoir :</u>	Mme LAFOURCADE à M. GUERRA, Mme PÉTILLON à M. CATTAN, M. LELEU à Mme MAYEUR, M. DANJOU à M. GARÇON

Valenciennes, le 2 juin 2008
La Présidente,

Pr. Marie-Pierre MAIRESSE